

provenant des véhicules automobiles. Les revenus du gouvernement fédéral qui proviennent des droits d'importation, de l'accise et des taxes de vente ne sont pas inclus.

6.—Taxes perçues par les provinces sur la distribution des automobiles et sur leur circulation, 1946, et chiffres comparables de 1945

Nota.—Les gouvernements provinciaux font rapport pour leur année financière respective. Voir tableau 1, p. 738.

Province ou territoire	Voitures de tourisme	Camions et autobus	Motocyclettes	Permis des marchands d'automobiles	Permis de conducteurs et chauffeurs	Taxe de chauffeur, autobus et camions	Taxe sur l'essence	Totaux, y compris recettes diverses
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Île du Pr.-Édouard	110,954	69,788	240	853	9,182	4,455	465,648	665,055
Nouvelle-Écosse...	783,214	886,162	1	8,800	192,202	99,546	3,498,181	5,633,858
Nouv.-Brunswick...	597,171	778,784	2,083	3,167	155,469	35,261	2,832,391	4,479,074
Québec	2	2	2	2	2	2	2	2
Ontario	5,146,957	5,552,992	7,298	29,315	1,299,116	768,803	31,260,377	44,801,702
Manitoba	891,753	360,267	3,192	9,460	164,753	296,162	3,320,949	5,096,584
Saskatchewan	1,427,719	810,265	5,222	28,132	251,413	348,445	4,724,071	8,153,396
Alberta	1,516,241	943,993	4,437	17,031	236,421	943,739	5,403,921	9,093,827
Col.-Britannique	1,859,779	1,241,869	18,441	10,892	275,828	272,214	5,682,094	9,491,325
Yukon	8,304	3	3	néant	975	néant	26,842	36,121
Totaux	12,342,092	10,644,120	40,913	107,650	2,585,359	2,768,625	57,214,474	57,450,942
Totaux comparables, 1945	10,854,157	7,716,798	32,014	66,556	2,248,483	1,783,826	47,863,561	71,856,395

¹ Compris dans les recettes diverses.
 les voitures de tourisme.

² Québec n'a pas fourni de données.

³ Compris dans

Voiturage motorisé*.—A défaut de statistiques sur le volume croissant du transport des voyageurs et des marchandises sur les grandes routes du Canada, il a fallu instituer un recensement du voiturage motorisé en 1941. Les voituriers sont divisés en deux classes principales: (1) voyageurs et (2) marchandises. Chacune de ces deux classes est divisée en deux catégories: a) voituriers dont les recettes sont au-dessous de \$20,000 et b) ceux dont elles sont de \$20,000 et plus. Les compagnies d'autobus engagées dans le service urbain exclusivement forment une classe distincte. Plusieurs réseaux de tramways ont aussi des autobus en circulation, mais leurs statistiques sont incluses dans celles des tramways électriques et ne figurent pas ici. Les voituriers licenciés engagés dans l'aménagement de routes, de champs d'aviation, etc. ne figurent pas dans les calculs. De même, les services de taxi et de livraison urbaine par camion sont exclus, sauf lorsque leur activité s'étend au commerce interrurbain. Les voituriers qui font le transport des voyageurs et des marchandises sont classés sous voyageurs ou marchandises selon l'importance du revenu de ces deux sources. Les recettes des compagnies de camionnage découlant du transport de voyageurs et les recettes des compagnies d'autobus découlant du transport de marchandises ne représentent que de petits pourcentages de leurs revenus globaux.

Les exploitants dont les recettes sont inférieures à \$8,000 en 1941 sont exclus des chiffres de 1942 et des années suivantes. Les chiffres ci-dessous ne sont donc pas comparables en tous points à ceux de 1941, publiés aux pp. 616 et 617 de l'*Annuaire* de 1943-1944.

* Les statistiques du trafic paraissent à la p. 745, section 3, Trafic routier. Les statistiques par province paraissent dans *Voiturage motorisé, marchandises et voyageurs*, chez le Statisticien du Dominion; prix, 10 cents.